



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-135-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 décembre 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Demande d'agrément ZAE Erbajolo

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Demande d'agrément ZAE Erbajolo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 modifiant les délégations d'attribution du Conseil au Bureau et notamment la délivrance d'agréments concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo ;

Vu la demande d'acquisition foncière sur la ZAE d'Erbajolo déposée par Monsieur Jean-Marie Castelli ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La demande d'acquisition foncière d'une parcelle de 3900m² sur la zone commerciale portée par Monsieur Castelli, pour y édifier un immeuble permettant l'implantation d'activités tertiaires et de commerces.

DIT

Que la SEM Bastia Aménagement, est chargée jusqu'à la fin de la concession d'une mission de commercialisation des terrains et missionnera le notaire afin de rédiger le compromis de vente.

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO